

**Documents confidentiels à consulter**

a) HQD demande à la Régie de se prévaloir des dispositions de l'article 30 de la Loi pour interdire la divulgation, la publication ou la diffusion des informations confidentielles contenues à la pièce **HQD-5, Document 1, Annexe B.**

Nous demandons de pouvoir consulter cette pièce en signant au préalable une entente de confidentialité nous permettant de prendre connaissance des informations pertinentes sur les coûts des contrats individuels dans le meilleur intérêt des consommateurs/trices que nous représentons.

b) Nous demandons aussi de pouvoir consulter les résultats des balisages, au besoin sous entente de confidentialité, discutés dans la preuve d'HQD (HQD-7 doc. 2 et HQD-7 doc. 6 et 7) afin de prendre connaissance des intrants à la base du calcul des indicateurs et de mieux juger de l'évolution de ces indicateurs et de la performance comparative véritable d'HQD.

---

---

Requête d'H.Q. **DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2012-2013** [Articles 31 (1°), 32, 48, 49, 50, 51, 52.1, 52.2, 52.3 et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*,

(p. 4) 23. Par ailleurs, le Distributeur poursuit ses efforts visant à améliorer son efficacité. À ce titre, il maintient la cible annuelle d'efficacité de 1 % de réduction de ses charges d'exploitation associées aux activités de base, soit une réduction de 11 M\$ en 2012.

**D. 1.a : indiquez-nous par quelle approche vous avez établi cette année à 1% la cible de réduction des charges, qui entérine en bout de ligne cette cible.**

**D. 1.b : Si la cible d'efficacité est en réalité dépassée pour atteindre 1,5% (non atteinte à 0,5%) quelle sera la récompense monétaire (pénalité monétaire) pour HQD et/ou son personne, l'impact sur le rendement propre d'HQD et l'impact sur le revenu total d'HQD.**

---

---

- Référence pour les prochaines questions : **B-0008 HQD-1, Document 1**

**PRÉSENTATION DE LA DEMANDE TARIFAIRE 2012-2013 DU DISTRIBUTEUR**

(p. 4 et 5) Ainsi, les modifications requises par le passage aux IFRS se traduisent par une augmentation de 109 M\$ des revenus requis de 2012 du Distributeur. Le reste de la hausse, soit 0,6 %, reflète la croissance des coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniaire, des coûts liés

aux projets structurants du Distributeur ainsi que des amortissements des frais reportés associés aux activités en efficacité énergétique. La pression tarifaire exercée par ces coûts est atténuée par la réduction des coûts associés à la charge de retraite et au service de transport, par les efforts d'efficacité du Distributeur et par les changements dans les ventes par catégories de consommateurs.

**D. 2 : Fournissez-nous un tableau de l'impact, positif ou négatif, des différents facteurs énumérés sur le revenu requis 2012, sur la hausse tarifaire 2012 et ainsi que sur les frais reportés résiduels non ajoutés au revenu requis en 2012 et qui devra être assumé ultérieurement.**

---

---

(p. 5) L'appréciation récente du dollar canadien, la remontée de l'inflation temporaire ou durable et possiblement des taux d'intérêt contribueront à une croissance modérée de l'économie québécoise en 2012, ce qui amène le Distributeur à établir sa prévision des ventes d'électricité à un niveau similaire à celui reconnu pour 2011.

**D.3 : Quantifiez l'impact des trois facteurs énoncés sur la croissance économique et sur la croissance de la demande d'électricité totale et aussi sur la croissance de la demande de chaque clientèle.**

---

---

(p. 6) À la fin de 2012, l'optimisation des activités courantes permettra ainsi au Distributeur de générer, au bénéfice de la clientèle, des gains cumulatifs depuis 2007 de 86 M\$. Ces efforts d'amélioration de l'efficacité s'ajoutent à ceux rendus nécessaires en raison de la réduction des charges d'exploitation de 21 M\$ mandatée par la Régie pour 2011.

**D. 4.a : Expliquez pourquoi les réductions de charges mandatées par la Régie ne sont pas considérées comme des gains d'efficacité ? Ces réductions de charges mandatées par la Régie sont-elles en totalité ou en partie récurrentes ? Sinon justifier.**

**D.4.b : Les réductions de charge mandatées par la Régie, peuvent-elles se substituer ou réduire les gains d'efficacité obtenus ailleurs dans la structure de dépenses d'HQD ?**

---

---

Le Distributeur identifie pour 2012 des besoins d'investissement de 709 M\$ qui sont associés à des projets dont le coût est inférieur à 10 M\$, comparativement à 654 M\$ autorisés pour 2011. L'augmentation des besoins provient essentiellement de l'alimentation des nouveaux abonnés et des investissements requis sur le réseau de distribution afin de répondre à la croissance de la demande.

**HQD-8, Document 5 , page 10** « Sur la base de la prévision des nouveaux abonnements du Distributeur, une somme additionnelle de 7,2 M\$ sera nécessaire pour assurer l'alimentation des abonnés. Au total, les investissements requis pour répondre à la croissance des abonnements sont évalués à 204,0 M\$ pour 2012. »

**D.5 : Selon le tableau de la page 3 de HQD-2 doc. 1, vous prévoyez 40 000 mises en chantier au Québec en 2012 contre 43 000 mises en chantier en 2011 réalisées (3 9 000**

**prévues) et 51,400 réalisées en 2010. Prouvez votre justification de la hausse des besoins en investissements.**

---

---

**(p. 7) 7. CONDITIONS DE SERVICE**

Le Distributeur propose d'abolir les conditions de service prévues spécifiquement pour le traitement correctif d'une situation de compteurs croisés afin que ce type de correction soit traité selon les modalités déjà prévues pour la correction des erreurs de facturation.

**D.6 : en terme de causalité et de responsabilité : montrez en quoi les problèmes de compteurs croisés sont de même nature que les problèmes de facturation.**

---

---

**(p. 7 et 8) «** La présente demande d'ajustement tarifaire témoigne de la gestion serrée des charges 24 d'exploitation du Distributeur. En effet, sans les modifications aux méthodes comptables auxquelles Hydro-Québec doit se conformer au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'ajustement tarifaire requis serait bien en deçà de l'inflation prévue ??? belle consolation ???. Le Distributeur poursuit ainsi ses efforts en vue d'améliorer constamment son efficacité au bénéfice de l'ensemble de ses clients, et ce, tout en maintenant un service de qualité. »

**D. 7 : prouvez-nous que l'évolution des différentes charges d'HQD est d'abord déterminée par ses propres actions plutôt que par l'évolution de certaines variables qui sont hors de contrôle d'HQD.**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : HQD-1 doc. 3 PROCESSUS BUDGÉTAIRE, STRUCTURE DU DISTRIBUTEUR ET BASE D'ÉTABLISSEMENT DES REVENUS REQUIS**

(p. 3) « Il rappelle également que ses activités non réglementées demeurent presque inexistantes. »

**D. 8 : Donnez-nous la liste des activités non réglementées d'HQD et les budgets associés.**

---

---

(p. 6) Dans sa décision D-2011-028<sup>1</sup>, la Régie demandait au Distributeur de rendre compte des gains d'efficacité découlant des ajustements organisationnels. À cet effet, le Distributeur souligne ne pas quantifier et suivre, de façon spécifique, les gains pouvant être réalisés lesquels sont captés dans les revenus requis par le biais des gains d'efficacité découlant des actions de gestion courante. Le Distributeur fait le suivi de l'efficacité des services achetés auprès de ses fournisseurs internes par le biais des indicateurs présentés à la pièce HQD-7, document 5, section 5.

**D. 9 : Démontrez-nous que les gains d'efficacité réalisés par les fournisseurs internes sont au moins équivalents aux gains d'efficacité réalisées par HQD pour ses**

activités réglementées.

---

---

- Référence pour les prochaines questions : HQD-1 doc. 4 **REVENUS ADDITIONNELS REQUIS ET HAUSSE TARIFAIRE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012**

D. 10 : Justifiez le fait que pour calculer la hausse demandée au 1<sup>er</sup> avril 2012 (1,700343%) vous soustrayez des revenus des ventes 2012 (sans hausse de tarif), soit 10 578,3 M\$, le coût de service total des contrats spéciaux (897,9 M\$, selon HQD-10 doc. 3, page 7) incluant les autres revenus des contrats spéciaux (10,5 M\$) plutôt que le coût des contrats spéciaux nets des autres revenus des contrats spéciaux (887,4 M\$) ce qui donnerait des revenus des ventes avant hausse excluant le coût net des contrats spéciaux de 9 690,9 M\$ et une hausse tarifaire de 1,06985%.

---

---

- Référence pour les prochaines questions : *HQD-2, Document 1* **PRINCIPAUX PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES, tableau page 3**

D. 11.a : Indiquez-nous les références ou les approches méthodologiques utilisés par le contrôleur de la société HQ pour prévoir pour 2012 le taux d'inflation au Canada, le taux de change ainsi que le prix de l'aluminium.

D. 11.b : quelle est votre prévision du taux d'inflation au Québec pour 2012 les références ou les approches méthodologiques pour établir cette prévision ?

---

---

- Référence pour les prochaines questions : *HQD-2, Document 2* **PRÉVISION DES VENTES**

(p. 6) « • Croissance de 828 GWh au tarif D :

Mises en chantier de 43 000 unités en 2011 ; ???

Conversions nettes du chauffage aux combustibles vers l'électricité de 15 000 unités en 2011 ; »

D. 12 : Confirmez-nous que les mises en chantier et les conversions de chauffage vers l'électricité ont de bonnes chances de se réaliser pour 2011. Quelles sont les mises en chantier et les conversions de chauffage vers l'électricité cumulées en 2011 selon vos données les plus récentes.

---

---

(p. 7) Tableau des provisions : confirmez que vous soustrayez à 100% ces provisions de vos prévisions de base pour les secteurs d'affaires considérés ?

---

---

(p. 15-16) **TABLEAU 6 COMPARAISON DE LA PRÉVISION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC – RÉVISION DE MAI 2011**

**D. 13.a : Indiquez-nous quelles sont les entreprises et les économistes/prévisionnistes qui composent le consensus ? S'agit t-il d'une moyenne pure des prévisions individuelles ou si l'on pondère les prévisions des différents agents ? Quelle est la date des prévisions du consensus ?**

**D.13.b : Au tableau 7, page 20, vous indiquez une moyenne du consensus de 98,43\$ (\$US/baril de pétrole brut) et en note de bas de page vous précisez que la moyenne du consensus est la moyenne des prévisions de prix des 7 organismes comparés, si on fait la moyenne de ces 7 organismes on obtient 100,933\$. Justifiez l'écart observé.**

---

---

(p. 21) **4. PRÉVISION DES INTERVENTIONS COMMERCIALES**

**D. 14 : Indiquez-nous les économies d'énergie obtenues grâce aux programmes sous la responsabilité du MRNFQ**

---

---

(p. 29) « Afin d'améliorer la prévision des ventes au secteur résidentiel et agricole (tarif D), le Distributeur a pris en compte les résultats du sondage *Utilisation de l'électricité dans le marché résidentiel* qui a été effectué auprès de 10 000 clients au cours de l'année 2010.

Ainsi, le modèle technico-économique de prévision des ventes d'électricité au secteur résidentiel a été mis à jour avec les plus récents taux de diffusion des principaux appareils électriques, notamment pour les systèmes de chauffage, et l'évolution du nombre de conversions vers des systèmes entièrement à l'électricité.

**D. 15.a : Fournissez-nous un tableau synthèse présentant pour les différentes catégories économiques utilisées dans votre sondage :**

**le nombre de ménages, la taille moyenne des ménages, le nombre de ménages locataires, le nombre de ménages payant l'intégralité de la facture d'électricité associée au logement, le nombre de ménages ne payant que la facture d'électricité associée à l'électricité de base (donc ménages ne payant pas l'électricité utilisée par leur chauffage), le nombre de ménages chauffant à l'électricité, le nombre de ménages chauffant au mazout, le nombre de ménages chauffant au gaz naturel et enfin le nombre de ménages chauffant au bois ou à d'autres sources d'énergie.**

**D. 15.b : Fournissez-nous dans un même tableau (i.e. en ajoutant à côté de la consommation totale, la consommation en 1ere tranche) les résultats de votre sondage 2010, dans le même format que ce que nous vous avons antérieurement demandé ((R-**

3644-2007, HQD-15, document 2, pages 86 à 100, et R-3677-2008, HQD-16 doc. 2, pages 58 à 75).

D.15.c : Indiquez nous les changements observés en regard des taux de diffusion des principaux appareils électriques, dont les systèmes de chauffage, et l'évolution du nombre de conversion vers le chauffage tout électrique et indiquez-nous l'impact du changement de ces paramètres sur la prévision de la demande résidentielle et agricole.

---

---

(p. 33) **ANNEXE C ANALYSES DE SENSIBILITÉ**

- La consommation moyenne annuelle d'une unité d'habitation est d'environ 20 000 kWh.

D. 16.a : Indiquez-nous comment vous en êtes arrivé à ce chiffre de 20 000 kWh et comparer ce niveau de consommation à la consommation moyenne de logements tout électrique au Québec en 2010-2011 (18 830 kWh selon HQD-12 doc. 2, tableau 10, page 15).

D. 16.b : Donnez-nous la sensibilité de la demande résidentielle à une hausse du prix du mazout et du gaz naturel ?

---

---

- Référence pour les prochaines questions : *HQD-2, Document 3.1* **TAUX DE RENDEMENT ET COÛT DU CAPITAL PROSPECTIF DU DISTRIBUTEUR**

D.17 : justifier l'écart entre le taux de rendement autorisé pour 2010 par la Régie de l'énergie (7,85% ou 275,9 M\$, selon R-3740-2010, HQD-4 doc. 1, page 5) et le rendement réel de 2010 (12,793% ou 447, M\$) au tableau 2 et selon HQD-4 doc. 1 page 3.

---

---

- Référence pour les prochaines questions : *HQD-2, Document 3.2* **POLITIQUE FINANCIÈRE ET COÛT DU CAPITAL POUR 2012**

D. 18.a : Fournissez-nous les données comparables, des annexes 3 et 4, pour B.C. Hydro et pour Manitoba Hydro.

D. 18.b : Indiquez-nous quelles sont les entreprises d'électricité présentées aux tableaux 3 et 4, qui sont du domaine privé et celles qui paient des impôts sur le profit, ainsi que le taux d'imposition sur le profit de ces entreprises.

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0016 HQD-2, Document 4 COÛTS ÉVITÉS**

**(p. 5)** «Pour les prochaines années, l'équilibre offre-demande demeure caractérisé par un ralentissement marqué de la croissance de la demande. Malgré les moyens déployés pour rétablir l'équilibre, le Distributeur prévoit toujours faire face à une situation de surplus en énergie pour les années 2011 à 2022 inclusivement. À partir de 2023, le bilan en énergie du Distributeur montre des besoins fermes, notamment en période d'hiver, qu'il pourra combler sur les marchés de long terme »

D. 19 : Fournissez-nous les données à jour sur la prévision du bilan en énergie jusqu'en 2027, ou la référence des données à jour ? De 2011 à 2022 confirmez-nous que les besoins fermes en période d'hiver sont comblés entièrement par les surplus du reste de l'année et par l'utilisation de l'entente de modulation dont l'autorisation reste à obtenir de la part de la Régie de l'énergie.

---

---

(p. 8) « Ainsi, en 2012, pour un client résidentiel, le coût évité pour l'usage de climatisation est de 3,33 ¢/kWh, tandis qu'il est de 6,95 ¢/kWh pour le chauffage des locaux.»  
(tableau A-1, page 14) Le coût évité (annuité constante (10 ans)) en ¢/kWh de 2012 est de 5,93¢ pour le chauffage de l'eau et 8,03¢ pour le chauffage de l'espace.

**D. 20.a : Expliquez la différence du coût évité du chauffage entre les deux références et justifiez votre stratégie tarifaire ainsi que l'établissement des deux prix d'énergie des tarifs D et DM, en comparaison des coûts évités.**

**D.20.b : Tableau A-2 et Tableau A-3 : Quelle est la pondération utilisée pour le chauffage électrique des locaux de la catégorie G (coût évité de 7,91¢/kWh) et de la catégorie M (coût évité de 7,92¢/kWh) pour arriver au coût évité moyen du M (6,15¢/kWh) et du G (5,69¢/kWh) ?**

**D.20.c : Qu'est-ce qui explique le coût évité du chauffage moins élevé pour le G et le M, relativement au D (8,03¢/kWh) ?**

**D.20.d : Qu'est-ce qui explique la différence dans le coût de transport de la charge locale entre le G (0,73¢/kWh au tableau A-3) et le L (0,11¢/kWh au tableau A-4) ?**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0018 HQD-3, Document 2 CONVENTIONS, MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES**

**(p. 9) « TABLEAU 2 RÉVISION DES DURÉES DE VIE UTILE – ANNÉE 2010 »**

**D. 21 : Fournissez-nous pour chaque catégorie d'immobilisations la valeur des actifs**

**non amortie, en début 2010, et la durée de vie moyenne restante de chaque catégorie.**

---

---

**(p. 10)** « L'effet de ces révisions de durée de vie utile (pour les réseau autonomes) entraîne une diminution des revenus requis de 0,9 M\$ pour 2011 et 1,1 M\$ pour 2012. ...

De plus, le Distributeur a procédé au cours de l'année 2010 aux travaux relatifs à la révision de la durée de vie des poteaux.

Les analyses et le travail de validation comptable basé sur l'inspection des poteaux vétustes et sur la prise en compte des autres causes de retrait ont été complétés en novembre 2010 et ont confirmé une durée de vie utile des poteaux de 40 ans.

Conformément à la norme comptable canadienne 1506 « Modifications comptables », le Distributeur a donc procédé à la modification de la durée de vie utile des poteaux à compter de la date d'approbation finale du dossier, ce qui a eu pour impact de générer un écart favorable de la charge d'amortissement des actifs corporels de 5 M\$ pour l'année 2010. Pour l'année 2011, l'impact réel de cette révision de durée de vie utile est de 29 M\$. »

**D. 22.a : Fournissez-nous durée de vie restante des poteaux en début 2010, la valeur non amortie des poteaux en 2010, 2011, 2012 et l'amortissement réel ces trois années versus l'amortissement prévu en 2010 et 2011 dans les requêtes tarifaires respectives.**

**D.22.b : Indiquez-nous si des correctifs ont été au calcul du revenu requis 2012 pour tenir compte du fait que l'amortissement demandé pour les poteaux dans les requêtes tarifaires 2010 et 2011 était moins élevé que l'amortissement réel appliqué suite à la révision des durées de vie.**

---

---

(p. 10) « Dans le cadre du projet Lecture à distance (LAD), une révision de durée de vie utile devra être appliquée aux compteurs visés par le déploiement. En effet, le Distributeur devra réduire la durée de vie utile de toutes les catégories de compteurs qui seront retirés dans le cadre du projet, dans le but de faire concorder la fin de la période d'amortissement de ces compteurs avec la fin du déploiement prévu pour décembre 2017. »

(p. 11) Le Distributeur estime que la diminution de la durée de vie des catégories de compteurs concernés entraîne un impact supplémentaire de 8 M\$ sur la charge d'amortissement pour l'année témoin 2012. Ce montant est toutefois partiellement compensé par un amortissement évité de 1 M\$ en lien avec les compteurs retirés dans le cadre du projet.

**D. 23.a : Indiquez-nous (avec référence aux normes comptables pertinentes) si les IFRS et les normes canadiennes actuelles, autorisent la réduction des durées de vie d'équipements pour cause de remplacement hâtif (désuétude technologique) et dites-nous pourquoi vous ne radiez pas plutôt la valeur non amortie résiduelle des compteurs au moment de leur retrait au lieu de réduire leur durée de vie ?**

**D.23.b Expliquez l'amortissement évité de 1 M\$ en lien avec les compteurs retirés dans le cadre du projet. Quel amortissement supplémentaire sera entraîné par les nouveaux compteurs en 2012 ?**

---

---

- Référence pour les prochaines questions : *B-0019 HQD-3, Document 3*

## **MODALITÉS DE DISPOSITION DU COMPTE D'ÉCARTS DU COÛT DE RETRAITE**

(p. 6) « Le principe de base du compte d'écart consiste à y verser pour une année donnée l'écart à la hausse ou à la baisse entre le coût de retraite constaté et le coût reconnu pour récupération ultérieure dans les tarifs. Afin d'associer le trop perçu ou le manque à gagner à la génération de clients dont les tarifs ont été établis à partir de la projection initiale, le Distributeur propose de réduire au maximum le délai de récupération en disposant en deux étapes l'écart constaté pour une année particulière : 1.

Écart préliminaire disposé aux revenus requis de la demande tarifaire

8 subséquente à celle dont le coût de retraite de l'année témoin projetée a été reconnu par la Régie ;

2. Écart résiduel définitif disposé aux revenus requis de la deuxième demande tarifaire suivant celle dont le coût de retraite de l'année témoin projetée a été reconnu par la Régie. »

(p. 7) « • Elle respecte le principe d'équité intergénérationnelle en contribuant à un meilleur appariement des coûts aux bonnes générations de clients en minimisant le délai de disposition des écarts ;

• Elle minimise la portion du rendement applicable aux soldes non récupérés ou non versés du compte d'écart puisque dès l'année subséquente à l'année de référence, un écart estimé est déjà disposé dans les revenus requis et de ce fait intégré dans les tarifs...

Le Distributeur applique au présent dossier tarifaire les modalités de disposition proposées à la section 3. Ainsi, tel que présenté à la pièce HQD-8, document 7, un montant créditeur de 33 M\$, incluant rendement, correspondant à l'écart entre le coût de retraite de l'année de base 2011 et le coût reconnu 2011 a été porté au compte d'écart à titre d'écart préliminaire de 2011.

Tel que présenté à la pièce HQD-7, document 1, tableau 4, ce montant est versé aux revenus requis de l'année témoin projetée 2012 et vient diminuer la prévision du coût de retraite du Distributeur établie à 45,7 M\$, portant ainsi à 12,7 M\$ le coût de retraite total de l'année 2012. »

(HQD-7 doc. 1, page 13) « Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le coût de retraite sera établi en conformité avec la norme IAS 19, tel qu'expliqué au dossier R-3768-2011<sup>4</sup>. Conséquemment, à compter de cette date, le coût de retraite ne tiendra plus compte de l'amortissement des soldes non amortis relatifs au coût des services passés, à l'actif transitoire et à la perte actuarielle. »

**D.24.a : À quelle date les coûts de retraite réels pour 2011 sont établis pour HQD ? À quelle date les prévisions de coût de retraite pour 2011 (précédent dossier tarifaire) ont été établis en 2010 ? Les prévisions de charges de retraite de 2011, telles qu'établies au précédent dossier tarifaire, sont-elles réévaluées par H.Q. en cours d'année 2011 ? Si oui à quelle date ?**

**D.24.b : Fournissez-nous ce que donnerait sur une base historique votre procédure de disposition du compte d'écart du coût de retraite en deux étapes. Démontrez-nous que votre procédure permet vraiment de limiter la variabilité des coûts de retraite et de disposition du coût de retraite, plutôt qu'une procédure qui ne disposerait du compte d'écart qu'une fois connu précisément le coût de la retraite.**

**D. 24.c : Est-ce que les changements proposés aux normes comptables (normes IFRS, R-3768-2011) vont permettre de réduire l'écart prévisionnel sur le coût de la retraite et aussi de réduire la variabilité du coût de la retraite d'une année à l'autre ?**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : HQD-3, Document 3 B-0020**  
**TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE DES COÛTS DES PROJETS**  
**SUPÉRIEURS À 10 M\$ ET NON AUTORISÉS**

**(p. 6 et 7) « 2.2. Règle générale proposée**

Pour un projet connu au moment de la préparation d'une demande tarifaire et pour lequel le Distributeur s'attend à une décision de la Régie avant celle relative au dossier tarifaire, soit habituellement vers la fin février ou le début de mars, le Distributeur propose les modifications suivantes dans le cas où ce projet génère des coûts qui affectent les revenus requis du dossier tarifaire en préparation :

- L'intégration à la base de tarification de l'année témoin projetée des mises en service (ou des retraits) du projet, le cas échéant.
- L'intégration aux revenus requis de l'année témoin projetée des coûts afférents au projet, soit les coûts de mise en service et les retraits le cas échéant ainsi que les charges d'exploitation. »

(p. 8) « Ainsi, les mises en service et retraits 2012 du projet ont été comptabilisées à la base de tarification de l'année témoin projetée 2012. Leur impact sur les revenus requis s'élève à 22,5 M\$ et est composé de 9,7 M\$ d'amortissement, de 9,9 M\$ de radiations et de 2,9 M\$ de rendement de la base de tarification.

De plus, des charges d'exploitation de 13,2 M\$ et des gains associés au projet de (0,7 M\$) ont aussi été comptabilisés aux revenus requis 2012. Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux préparatoires, l'impact sur les revenus requis 2012 totalise 5,9 M\$, tel que présenté à la pièce HQD-8, document 7, section 14. »

**D. 25 : pourquoi ne pas placer dans un compte hors base la valeur des mises en service et des frais de mise en exploitation et d'exploitation, sans ajouter au préalable les dépenses associées dans le revenu requis de l'année témoin projetée et sans anticiper sur la date où la Régie prendra une décision sur l'autorisation d'un projet d'investissement, et de laisser la Régie décider, au moment de la décision tarifaire, de l'intégration ou non de ces dépenses dans le revenu requis de l'année témoins projetée ?**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0022 HQD-5, Document 1**  
**APPROVISIONNEMENTS EN ÉLECTRICITÉ**

**(p. 17) TABLEAU 9 DÉTAIL DE L'APPEL D'OFFRES DE 2010 POUR LA REVENTE D'ÉNERGIE**

**D. 26 : Est-ce qu'HQD précisait les quantités d'énergie à écouler ? Si oui quelle était la quantité d'énergie indiquée ?**

---

---

(p. 18) « Le Distributeur compare le coût moyen des approvisionnements postpatrimoniaux à un indicateur de prix du marché. Les indicateurs sont présentés à titre indicatif seulement car ils ne reflètent pas la réalité du Distributeur, notamment en ce qui concerne les approvisionnements de long terme. En effet, ces derniers ont été contractés dans un contexte donné et ne peuvent être remplacés par des achats de court terme. Pour cette raison, dans le présent dossier, le Distributeur fait porter essentiellement son analyse sur les transactions de court terme. En outre, il propose de ne plus présenter le suivi sur les achats de long terme dans ses prochains dossiers tarifaires. »

**D. 27 : Existe t-il des indicateurs de prix de marché de long terme qui pourraient servir à comparer les coûts des approvisionnements de long terme d'HQD ? Si oui lesquels et comment cela se compare au coût des approvisionnements postpatrimoniaux long terme d'HQD ?**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0023 HQD-5, Document 2 ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

(p. 7) TABLEAU 3 : DÉTAIL DES VOLUMES ET DES COÛTS DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

**D. 28 : En quoi consiste l'ajustement pour le taux de perte pour le patrimonial en 2010 et 2011. Pour quoi n'y a t'il pas un tel ajustement pour 2012 ? Pourquoi y a t-il un ajustement pour l'entente cadre pour le post-patrimonial ?**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0025 HQD-7, Document 1 COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE**

(p. 7) « • la progression combinée des charges de 2,4 % en 2012 comparativement à 2,3 % en 2011. Ce facteur est composé d'une progression de l'ordre de 3 % de certains coûts salariaux découlant des augmentations et progressions salariales et d'une progression des autres charges à l'inflation de 2 % ;  
• la croissance de ses activités liées aux nouveaux abonnements, avec un impact à la hausse sur ses charges d'exploitation de l'ordre de 12,2 M\$ ou 1,1 % pour 2012. »

(HQD-7n doc. 3, page 9) « Le Distributeur soumet à nouveau à la Régie qu'il ne peut isoler l'impact monétaire des départs à la retraite et du rajeunissement de la main-d'oeuvre puisque les variations de la masse salariale peuvent être dues à plusieurs facteurs dont entre autres, le renouvellement de la main-d'oeuvre »

**D. 29 : Indiquez-nous, tel que déjà fourni en réponse à la Régie de l'énergie ( ) les économies réalisées par HQD en 2010, 2011 et 2012, par le recours à des emplois temporaires et par le renouvellement de la main d'oeuvre ; indiquez-nous l'impact de ces deux facteurs sur le taux de croissance de la masse salariale de 2010 à 2012.**

---

---

**(p. 9) « Le Distributeur propose toutefois d'apporter une précision relativement au critère 4. En effet, le seuil minimal de 5 M\$ ne devrait pas s'appliquer aux charges d'exploitation découlant d'un projet majeur supérieur à 10 M\$ puisque ces charges font partie intégrante du projet. »**

**D. 29 : Justifiez cette exemption par rapport à d'autres dépenses d'exploitation courante, variables ou ponctuelles ?**

---

---

(p. 10-11) « le Distributeur propose dans ce contexte qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les coûts du PGEÉ qui ne se qualifient pas comme coûts d'une immobilisation incorporelle soient recouverts dans les revenus requis de l'année plutôt que d'être comptabilisés à titre de frais reportés et amortis sur 10 ans. Sur la base du critère 2 « Coût découlant de nouvelles exigences externes », le Distributeur propose la création d'un nouvel élément spécifique correspondant à l'impact annuel de cette modification sur les charges d'exploitation, soit 51,9 M\$ pour 2012. Le Distributeur prévoit soumettre une reclassification de cet élément dans ses activités de base lorsque la stabilité des coûts sera constatée sur une période de deux années de données réelles. »

**D. 30 : Pourquoi ne soustrayez-vous pas, de la hausse des charges d'exploitation, l'économie en terme de rendement sur la base tarifaire apporté par la non capitalisation de ce genre de dépenses associé au PGEÉ ?**

---

---

**(p. 14) « Stratégie pour la clientèle à faible revenu**

Le portefeuille de modalités de paiement étant complété, les efforts seront concentrés sur le raffinement de la prestation de service afin de maximiser l'identification des ménages à faible revenu et ainsi réduire le nombre d'interruptions de service auprès de cette clientèle. »

**D. 31.a : Faites nous le bilan des ententes CFR et personnalisées de 2010 et 2011, en différenciant nouvelles ententes réalisées et le total des ententes se poursuivant ou nouvelles, et ce que vous prévoyez réaliser en 2012.**

**D. 31.b : Donnez-nous le nombre d'interruptions de services chez les MFR en 2010 et 2011, en indiquant les causes des interruptions et le nombre de cas où une entente CFR ou personnalisée a été accordée après l'interruption.**

**D. 31.c : Indiquez-nous s'il y a des retards dans l'application des pistes de solution pour les MFR et dans l'utilisation des budgets prévus en 2010 et 2011. Si oui, identifiez les retards et donnez-nous les raisons justifiant ces retards.**

---

---

**(p. 15)** « En 2012, le programme de sécurité sera axé sur les projets reliés à la gouvernance ainsi que sur les mesures suivantes : la journalisation et la surveillance des journaux de sécurité, la gestion des identités et des accès ainsi que la ségrégation des environnements. À cet effet, le Distributeur a prévu dans ses coûts un montant de 8,4 M\$ en provenance du groupe Technologie par le biais de la facturation interne des services partagés. »

**D. 32.a : Faites nous un bilan des dépenses prévues versus celles réalisées en 2010 et 2011 à ce chapitre et précisez en quoi consiste le montant de 8,4 M\$ prévu pour 2012.**

**D. 32.b : Si vous avez prévu plus de dépenses qu'il n'en est réalisée pour une année donnée est-ce que le groupe Technologie vous créditera du montant inutilisé l'année suivante ?**

---

---

**(p. 16) Inspection et retraitement des poteaux de bois**

**D. 33.a : Indiquez-nous si HQD effectuée dans le cadre de ses activités régulières la vérification et le remplacement des poteaux de bois et si oui quel est le budget accordé à cette activité de base et le nombre de poteaux inspectés et retraités par année de 2011 à 2012.**

**D. 33.b : À partir de quelle année HQD aura t-elle complété le programme spécifique de vérification des plus vieux poteaux de bois et que sera après le rythme normal de vérification des poteaux ?**

---

---

**(p. 17) Rehaussement de la dépense pour mauvaises créances**

**D. 34 : Fournissez nous l'évolution, en terme monétaire, des comptes à recevoir selon la période de retard, avec le nombre de comptes à recevoir, ainsi que le nombre d'ententes de paiement et le nombre d'interruptions de services, et ce de 2010 à 2012.**

---

---

**(p. 17)** « Enfin, dans un contexte où le Distributeur constate d'une part, un endettement accru et un pouvoir d'achat de ses clients amoindri, et d'autre part, l'incertitude économique qui se poursuit, ce dernier analyse la possibilité d'introduire, dès 2013, une méthode d'établissement de la dépense pour mauvaises créances basée sur un taux de mauvaises créances variable qui serait appliqué aux ventes. Cette méthode permettrait de mieux comparer la performance du Distributeur d'une année à l'autre par le biais de l'évolution du taux de mauvaises créances ainsi que de mieux évaluer les impacts des cycles économiques et de l'endettement des clients. Cette méthode d'établissement de la dépense pour mauvaises créances est fréquente dans les entreprises similaires. »

**D. 35.a : Expliquez nous l'approche et les facteurs explicatifs qui seront pris en compte pour mieux prévoir la dépense de mauvaises créances. et son implication sur le revenu**

requis.

**D.35.b : Fournissez-nous des exemples d'entreprises qui utilise un tel modèle d'établissement de la dépense de mauvaises créances, avec les intrants utilisés et les gains en termes prévisionnels obtenus. Fournissez-nous les références pertinentes s'il y a lieu.**

**D. 36.c : Améliorerez vous aussi votre modèle prévisionnel de frais administratifs qui augmentent aussi avec les retards de paiement ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?**

---

---

**(p. 22) « Ce montant a par la suite été redressé pour prendre en compte un élément non récurrent de 10,6 M\$ découlant de l'impact du passage aux IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2012. En effet, le montant relatif aux avantages complémentaires de retraite est évalué à 14,1 M\$ en 2012 comparativement à 24,7 M\$ pour l'année de base 2011. »**

**D. 36 : Expliquez en quoi consiste l'impact des IFRS et quel aurait été sans les IFRS le coût des avantages complémentaires de retraite ?**

---

---

## **ANNEXE C SUIVI DE LA DÉCISION D-2011-028 FACTEUR DE CROISSANCE DES ACTIVITÉS**

**D. 37.a : Est-il exact que les investissements vont croître avec la croissance de la clientèle et que les coûts de capitaux vont croître, et qu'avec l'évolution technologique le facteur travail sera en partie remplacé et des gains d'efficacité seront observés du côté des charges d'exploitation liées à la croissance ?**

**D.37.b : HQD ne peut-elle identifier les coûts variables et fixes, et préciser comment les coûts fixes évoluent à long terme.**

**D. 37.c : Est-il exact qu'en réglementation incitative l'amélioration de la rentabilité provient de gains d'efficacité à la base, plutôt que de la capacité de profiter des économies d'échelle au détriment des clientèles et que le taux de rendement est réajusté périodiquement pour ne pas générer de rendement indu ?**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0026 *HQD-7, Document 2***

## **EFFICIENCE ET PERFORMANCE**

(p. 8-9) Ce geste administratif dégrade l'indicateur, mais n'a pas d'impact réel sur la qualité du service. Sans ces fermetures, le délai moyen des demandes de raccordement reçues durant le premier semestre de 2011 est de 7,2 jours pour quelque 13 167 demandes traitées, comparativement à 7,9 jours, pour la même période en 2010, pour 17 326 demandes traitées.

**D.38 : Quel aurait été le délai en 2011 si le nombre de demandes de raccordement de 2010 avait été maintenu ? Combien de demandes de raccordement y a-t-il eu dans**

toute l'année 2010, et combien en prévoyez-vous en tout, considérant qu'il y a eu 51 4000 mises en chantier en 2010, versus 39 000 prévues en 2011 ?

**D. 39 : Concernant le balisage externe, quel est l'impact sur la fiabilité et la comparabilité des résultats de balisage, du fait d'avoir changé de firme réalisant le balisage (de PA Consulting en 2005 à First Quartile Consulting en 2007 et 2009), et le fait que l'échantillon varie grandement d'une firme à l'autre et d'une année à l'autre ?**

---

---

**(p. 13) «** Conformément au calendrier de participation aux exercices de balisage, exposé dans le dossier R-3740-2010, le Distributeur entend présenter dans le dossier tarifaire 2013- 2014, les résultats de l'exercice de balisage, réalisé en 2011, concernant les activités de réseau de distribution de 2010. »

**D. 40 : Pourquoi HQD ne participerait-elle pas au balisage à chaque année tout en faisant rapport du balisage aux deux ans ? HQD ne considère t-elle pas important que soit maintenu un niveau de participation (participation d'HQD et des autres entreprises qui pourraient aussi ne participer à un balisage qu'aux deux ans, réduisant l'échantillon de moitié, à moins que les entreprises en se coordonnent pour participer toutes la même année), stable aux balisages afin d'en garantir la fiabilité et la comparabilité ?**

---

---

**D. 41 : (p. 13, Plan d'efficience) HQD escompte t-elle élargir comme HQT le fait, son plan intégré d'efficience au contrôle des coûts d'investissements ? Si oui pour quand ?**

---

---

(p. 15) « Afin de satisfaire les clients qui ne souhaitent pas attendre en ligne, le Distributeur offre un nouveau service sur les files d'attentes de la réponse vocale interactive (RVI). Ce service informe le client du délai d'attente et lui offre la possibilité d'être rappelé par Hydro-Québec quand un fort volume d'appels ne lui permet pas d'avoir accès à un représentant dans un délai qu'il juge raisonnable

**D. 42 : Comment le délai d'attente pour avoir une réponse sera t-il ajusté pour tenir compte de la RVI ?**

---

---

**D. 43 : (page 33, Indice de satisfaction de la clientèle) Fournissez-nous les résultats détaillés des attentes de la clientèle résidentielle pour 2010 et 2011.**

---

---

**D. 44 : (page 34) Comment l'IC d'HQD avant et après redressement se compare t-il à d'autres entreprises en Amérique du Nord ?**

---

---

- Référence pour les prochaines questions : *HQD-7, Document 3* **B-0027 MASSE SALARIALE ET EFFECTIFS**

**(p. 21)** « Selon le deuxième volet, les objectifs individuels sont réputés contribuer à l'atteinte des objectifs de la division. Le montant versé dépend du degré d'atteinte des objectifs individuels »

**D. 45 : Qu'entend HQD par réputés contribuer ?**

---

---

- Référence pour les prochaines questions : *B-0028 HQD-7, Document 4* **AUTRES CHARGES DIRECTES**

**D. 46 : En quelle année HQD a-t-elle intégrée une provision pour panne majeure ? Décrivez-nous comment la provision pour panne majeure a été utilisée en 2011 et quelle dépense effective a été effectuée en 2010 et 2011 à ce chapitre.**

---

---

- Référence pour les prochaines questions : *B-0029 HQD-7, Document 5* **CHARGES DE SERVICES PARTAGÉS ET EFFICIENCE DES FOURNISSEURS INTERNES DU DISTRIBUTEUR**

**(p. 6)** N'eût été de l'impact de la baisse du rendement sur les actifs des fournisseurs de 4,9 M\$

(pages 7 et 8) Tableau 3 et Tableau 4

**D. 47 : Expliquez-nous en détail l'impact du passage aux IFRS sur les bases de tarification du CSP et du groupe technologie pour 2012 (via les actifs et passifs au titre des prestations constituées).**

---

---

**(p. 6)** N'eût été de l'impact de la baisse du rendement sur les actifs des fournisseurs de 4,9 M\$ et du compte d'écarts du coût de retraite pour les charges de services partagés de 6,9 M\$, la hausse des charges de services partagés s'élèverait à 31 M\$.

**D. 48 : Montrez comment vous arrivez au montant de 31 M\$ en chiffrant lorsqu'il y a lieu les explications données en pages 6 et 7 (nommément pour l'effet de l'inflation).**

---

---

- Référence pour les prochaines questions : B-0033 HQD-7, Document 9 **COÛTS CAPITALISÉS**

(p. 3) Note 2 du tableau 1 « A trait essentiellement à des régularisations découlant de l'analyse des projets et à des radiations de frais d'études sur des projets abandonnés. »

D. 49 : Comment les radiations de frais d'études sont-elles traitées par la suite ?

---

---

- Référence pour les prochaines questions : B-0034 HQD-7, Document 10 **FRAIS CORPORATIFS**

D. 50 : Présentez-nous les données de base par division (HQD, HQT reste d'H.Q.) pour le calcul de la répartition des frais corporatifs de 2010 à 2012.

D. 51 : Justifiez la hausse des frais corporatifs de 120,9 M\$ en 2011 à 123,3 M\$ en 2012 ? Démontrez les efforts de rationalisation effectués pour contrôler les dépenses corporatives de 2010 à 2012 et comment H.Q. s'assurera de respecter la Loi 100 au chapitre des dépenses de nature administrative tant pour H.Q. que pour la division HQD.

---

---

- Référence pour les prochaines questions : B-0035 HQD-7, Document 11 **AUTRES CHARGES**

D. 52 : (p. 6) Présentez-nous en détail la démarche utilisée pour évaluer le montant de 30,0 M\$ est reconduit pour des travaux récurrents de corroboration et des retraits divers et indiquez-nous si les retraits d'actifs associés à OSC et LAD ne devraient pas réduire le montant de 30 M\$ ?

---

---

- Référence pour les prochaines questions : B0038 HQD-8, Document 2 **ÉVOLUTION DES BASES DE TARIFICATION ET DES TRAVAUX EN COURS**

(p. 7) « • au 1<sup>er</sup> janvier 2012, suite au passage aux normes internationales d'information financière (IFRS), réévaluation des passifs au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'un immobilisation entraînant une réduction de la valeur nette des immobilisations en cause de 9,2 M\$ ; «

D. 53 : Y-a t-il eu radiation ou amortissement appliquée ailleurs et dans une autre année pour ce montant de 9,2 M\$ ?

**D. 54 : justifiez la croissance des radiations de 30 M\$ en 2011 à 50 M\$ en 2012.**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0041 HQD-8, Document 5**  
**DEMANDE D'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS 2012**

(p. 8) « L'outil permettant de modéliser les différents paramètres de maintenance et de renouvellement est actuellement opérationnel. Par son intermédiaire, le Distributeur a pu identifier un potentiel d'optimisation de sa stratégie de maintenance relativement aux « structures civiles », et ce, sur la base de données colligées depuis trois ans sur près de 3 000 structures civiles. Quant aux autres actifs de son réseau de distribution, le Distributeur prévoit recourir à la même approche d'optimisation.»

**D. 55 : Expliquer nous la méthode exacte utilisée et les changements p/r à la présentation de l'an passé ? Indiquez-nous quand cette nouvelle approche sera appliquée aux autres types d'actifs ainsi que les bénéfices obtenus et attendus.**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0042 HQD-8, Document 6**  
**IMPACT TARIFAIRE SUR CINQ ANS DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS**

**D. 56 : (page 4 et tableau 6 page 8) Présentez-nous l'évolution des revenus générés par année associés à la catégorie d'investissement R-2 et les hypothèses sous-jacentes à la prévision des revenus additionnels.**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B-0043 HQD-8, Document 7**  
**ÉVOLUTION DES COMPTES DE FRAIS REPORTÉS**

(p. 18) **11 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE COMBUSTIBLES**

**D. 57 : Le compte de frais reportés pour combustible ne vise t-il que les dépenses de combustibles des réseaux autonomes ? Donnez-nous les dépenses de combustibles pour les réseaux autonomes avec les volumes et prix moyens, pour les réseaux autonomes versus le réseau intégré de 2010 à 2012.**

---

---

**- Référence pour les prochaines questions : B0046 HQD-9, Document 1**  
**REVENUS**

## AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ

**(p. 4) «** Le Distributeur rappelle que bien que la majorité des revenus inscrits sous cette rubrique soient prévisibles et récurrents, certains revenus ne le sont pas. À titre d'exemple, les revenus provenant de missions d'assistance relatives à des travaux de dépannage aux États-Unis suite à des événements climatiques sont difficilement prévisibles. Ainsi, ces types de revenus ne peuvent faire l'objet d'une prévision. Toutefois, la majorité de ces revenus non récurrents lorsque constatés en mode réel est compensée par des coûts équivalents, avec pour conséquence un impact global nul sur les revenus requis. Ainsi, l'analyse seule des revenus non récurrents en mode réel est peu utile afin de juger du caractère raisonnable des revenus projetés de l'année témoin. »

**D. 58 : Advenant une hausse (baisse), relativement aux prévisions, de 1 M\$ des services rendus en facturation interne, en service externe et en récupération de coûts, indiquez-nous en détail quel sera l'impact sur les ressources internes, les ressources externes et les revenus et le rendement propre d'HQD ? Fournissez des explications par types de services si les mécanismes d'ajustement diffèrent.**

---

- **Référence pour les prochaines questions :** B-0031 HQD-7, Document 7

### FACTURATION ET EFFICIENCE GROUPE TECHNOLOGIE

(p. 6) « Concernant la direction principale Technologies de l'information, la facturation sera dorénavant déterminée par service : Service de base, Service de bureautique, Service de développement TI et Service d'exploitation. »

**D. 59 : Quelles sont les différences par rapport au mode antérieur de facturation ? Ces changements sont effectifs à partir de quand ? De quelle façon cela affecte-t-il le niveau de prix des services et le partage des coûts entre les divisions d'H.Q. ?**

---

- **Référence pour les prochaines questions :** HQD-12, Document 2 **STRATÉGIE TARIFAIRE**

(p. 14, tableau 8) D. 60 : Fournissez-nous le % de clients qui subiront une hausse entre 15 et 1,7%.

---

(page 16 tableau 12) D. 61 : Fournissez-nous pour chaque décile la taille moyenne du ménage, le pourcentage de locataires, le pourcentage de ménages ne payant pas leur facture d'électricité et le pourcentage de ménages ne chauffant pas à l'électricité.

---

D. 62 : (figure 23) Fournissez-nous en tableau l'historique des coûts de chauffage annuels

des différents types de chauffage.

---

---

D. 63 : (p. 30 à 38) Pourquoi ne pas avoir calibrer le tarif DT sur la base de la normale climatique 2011 d'Ouranos et pourquoi recalibrer en une seule année le tarif DT ? Quel est impact monétaire sur le client moyen du recalibrage en une seule année du tarif DT ?

---

---

D. 64 : Donnez-nous quels seraient les composantes du tarif DT si les prix du mazout variaient selon le tableau 29 ? Quelles seraient les composantes du tarif si les prix du mazout étaient de 1,90\$ ou de 1,75\$ par litre ?

Richard Dagenais, analyste pour l'ACEF de Québec.